



CAJ/72/5
ORIGINAL : anglais
DATE : 15 août 2015

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

**Soixante-douzième session
Genève, 26 et 27 octobre 2015**

SYSTÈMES DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique survenus depuis la soixante et onzième session du Comité administratif et juridique (CAJ), qui s'est tenue à Genève le 26 mars 2015.

2. Le CAJ sera invité

a) à prendre note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique exposés dans le présent document,

b) à noter qu'un compte rendu de la sixième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique prévue à Genève le 26 octobre 2015 sera présenté au CAJ à sa soixante-douzième session et

c) à examiner les prochaines étapes proposées en ce qui concerne le système de dépôt électronique des demandes, comme indiqué aux paragraphes 18 à 25 du présent document.

3. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWP :	Groupes de travail techniques
EAS :	Systèmes de dépôt électronique des demandes

4. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ.....	1
RAPPEL.....	2
COMITÉ TECHNIQUE (TC).....	2
CINQUIÈME RÉUNION SUR L'ÉLABORATION D'UN PROTOTYPE DE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE.....	2
COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE (CAJ).....	3
ÉLABORATION D'UN PROTOTYPE DE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE.....	3
<i>Essai et prototype</i>	3
<i>Aspects juridiques et techniques</i>	4
ÉLÉMENTS COMMUNS DES FORMULAIRES DE DEMANDE ET DU QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	4
PROCHAINES ÉTAPES.....	5
<i>Prototype 1</i>	6
<i>Prototype 2</i>	6
<i>Système en ligne opérationnel</i>	7

RAPPEL

5. Le projet vise à élaborer un formulaire de dépôt électronique multilingue contenant des questions qui présentent un intérêt pour des demandes de droit d'obtenteur. Dans un premier temps, un prototype de formulaire électronique comprenant toutes les informations pertinentes à fournir pour déposer une demande de droit d'obtenteur dans les membres de l'Union concernés sera élaboré, les questions étant traduites dans les langues pertinentes à l'intention des membres de l'Union concernés (voir le paragraphe 2 du document CAJ/66/5 "Systèmes de dépôt électronique des demandes").

6. L'historique de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique ainsi que les faits survenus avant la tenue de la soixante et onzième session du CAJ figurent dans le document CAJ/71/4 "Systèmes de dépôt électronique des demandes".

COMITÉ TECHNIQUE (TC)

7. À sa cinquante et unième session tenue à Genève du 23 au 25 mars 2015, le TC a examiné le document TC/51/7 "Systèmes de dépôt électronique des demandes" et a pris note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique (voir les paragraphes 200 et 201 du document TC/51/39 "Compte rendu").

8. Le TC a pris note de la demande formulée par un expert de l'Union européenne en vue d'obtenir un délai supplémentaire afin de fournir des observations concernant l'élaboration du prototype de formulaire électronique. Le Bureau de l'UPOV a précisé que toutes les observations reçues pourraient être prises en considération dans les versions ultérieures du prototype et invité tous les membres de l'UPOV et les obtenteurs à s'associer au projet (voir le paragraphe 202 du document TC/51/39 "Compte rendu").

CINQUIÈME RÉUNION SUR L'ÉLABORATION D'UN PROTOTYPE DE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE

9. À la cinquième réunion sur l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique ("réunion EAF/5") tenue à Genève le 25 mars 2015, un exposé sur le prototype a été présenté par le Bureau de l'Union.

10. À la réunion EAF/5, les participants ont été informés que la prochaine étape de l'élaboration du prototype débiterait en avril 2015 et qu'elle porterait essentiellement sur les fonctionnalités relatives aux échanges de données (fonctions d'importation et d'exportation) et sur le formulaire électronique en ligne (interface utilisateur). Les membres participants seraient invités à procéder à des essais du système par étapes, sur la base de différentes versions intermédiaires, afin d'obtenir un retour d'information régulier. Les observations seraient prises en considération pour l'élaboration des versions suivantes, afin d'obtenir un

prototype pleinement fonctionnel d'ici août 2015 en vue d'une série finale d'essais en septembre 2015, avant la présentation éventuelle aux sessions du CAJ et du Comité consultatif en octobre 2015.

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE (CAJ)

11. À sa soixante et unième session tenue à Genève le 26 mars 2015, le CAJ a examiné les documents CAJ/71/4 "Systèmes de dépôt électronique des demandes" et CAJ/71/9 "Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique", ainsi qu'un exposé présenté par le Bureau de l'Union, dont une copie figure en tant qu'additif au document CAJ/71/4 (voir le document CAJ/71/4 Add).

12. Le CAJ a également entendu un rapport verbal du Secrétaire général adjoint sur la réunion EAF/5, au cours duquel le calendrier pour l'élaboration de la version 1 du prototype de formulaire de demande électronique (validation du concept) a été présenté. Le Secrétaire général adjoint a précisé que la sixième réunion sur l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique ("réunion EAF/6") se tiendrait dans la soirée du 26 octobre 2015. À cette occasion, il était prévu de réexaminer la version 1 du prototype de formulaire électronique (validation du concept), d'étudier les questions juridiques, notamment les modalités de paiement et les autorisations, la date de dépôt ou de priorité et la confidentialité des données, d'examiner les aspects techniques, notamment l'autorisation de paiement et l'identification des utilisateurs, les signatures électroniques, le taux de disponibilité et l'interaction avec des systèmes extérieurs (par exemple, les comptes GENIE ou OMPI). Les moyens de faire progresser les travaux relatifs au projet seraient aussi examinés, ainsi que des plans éventuels de mise en œuvre. Le Secrétaire général adjoint a également indiqué qu'il était proposé de présenter un exposé sur la version 1 du prototype de formulaire électronique (validation du concept) au CAJ et au Comité consultatif à leurs sessions d'octobre 2015 et de les inviter à examiner les moyens de faire progresser les travaux relatifs au projet. En ce qui concerne les travaux après octobre 2015, il était prévu, sous réserve des discussions qui auraient lieu au sein du CAJ et du Comité consultatif, d'étendre le prototype à d'autres espèces en vue d'examiner les possibilités de renforcement de l'harmonisation et les propositions concernant le lancement du formulaire électronique (voir les paragraphes 39 à 41 du document CAJ/71/10 "Compte rendu des conclusions").

13. Le CAJ a pris note du fait que la demande adressée à l'OMPI concernant un code à deux lettres "XU" représentant le nom de l'UPOV avait été acceptée et incluse dans la version révisée de la norme ST.3 de l'OMPI "Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations intergouvernementales" (voir le paragraphe 42 du document CAJ/71/10 "Compte rendu des conclusions").

14. À sa soixante-douzième session, le CAJ recevra un rapport verbal sur les faits nouveaux survenus concernant le projet en question.

ÉLABORATION D'UN PROTOTYPE DE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE

Essai et prototype

15. Comme convenu à la réunion EAF/5, les membres participants ont été invités à essayer la première mouture du prototype de système électronique par étapes, sur la base des versions intermédiaires ci-après :

Campagne d'essais	Du/Au	Contenu des différentes versions/ Fonctionnalités à tester
Version 1	22/05/15 au 05/06/15	connexion, créer une nouvelle demande avec des données d'exportation au format XML
Version 2	22/06/15 au 03/07/15	créer une nouvelle demande avec des données XML existantes, sauvegarder, soumettre une nouvelle demande, retour d'information des utilisateurs de la V1
Version 3	20/07/15 au 21/08/15	tableau de bord, afficher les recommandations, copier une demande, modifier une demande, retour d'information des utilisateurs de la V2
Version 4	07/09/15 au 18/09/15	supprimer une demande, afficher en format PDF, retour d'information des utilisateurs de la V3
Version définitive	05/10/15 au 16/10/15	prototype complet

Aspects juridiques et techniques

16. En préparation des débats de la réunion EAF/6 concernant les aspects juridiques et techniques propres au projet, un questionnaire en ligne a été envoyé aux membres participants du projet EAS (circulaire E-15/168 du 7 août 2015). Un compte rendu sera présenté lors de la réunion EAF/6 qui se tiendra le 26 octobre 2015.

ÉLÉMENTS COMMUNS DES FORMULAIRES DE DEMANDE ET DU QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

17. L'un des principaux avantages d'un formulaire électronique de l'UPOV serait de permettre aux demandeurs d'utiliser les données provenant d'une demande pour des demandes ultérieures. Le système permettrait la réutilisation des données provenant d'une demande unique auprès d'un seul service, ou d'utiliser un ensemble combiné de données (données génériques pour demande) auprès de différents services. Le tableau ci-après indique le pourcentage des éléments utilisés par tous les services ou par deux services au minimum :

Indicateurs	Formulaire de demande	Questionnaire technique (laitue)
Pourcentage d'éléments utilisés par tous les pays ou services	6%	1%
Pourcentage d'éléments utilisés par deux pays ou services au minimum	67%	18%

Les tableaux ci-après indiquent les informations communes du formulaire de demande et du questionnaire technique concernant la laitue pour les services qui ont fourni des données dans le cadre du projet de formulaire de demande électronique :

Formulaire de demande

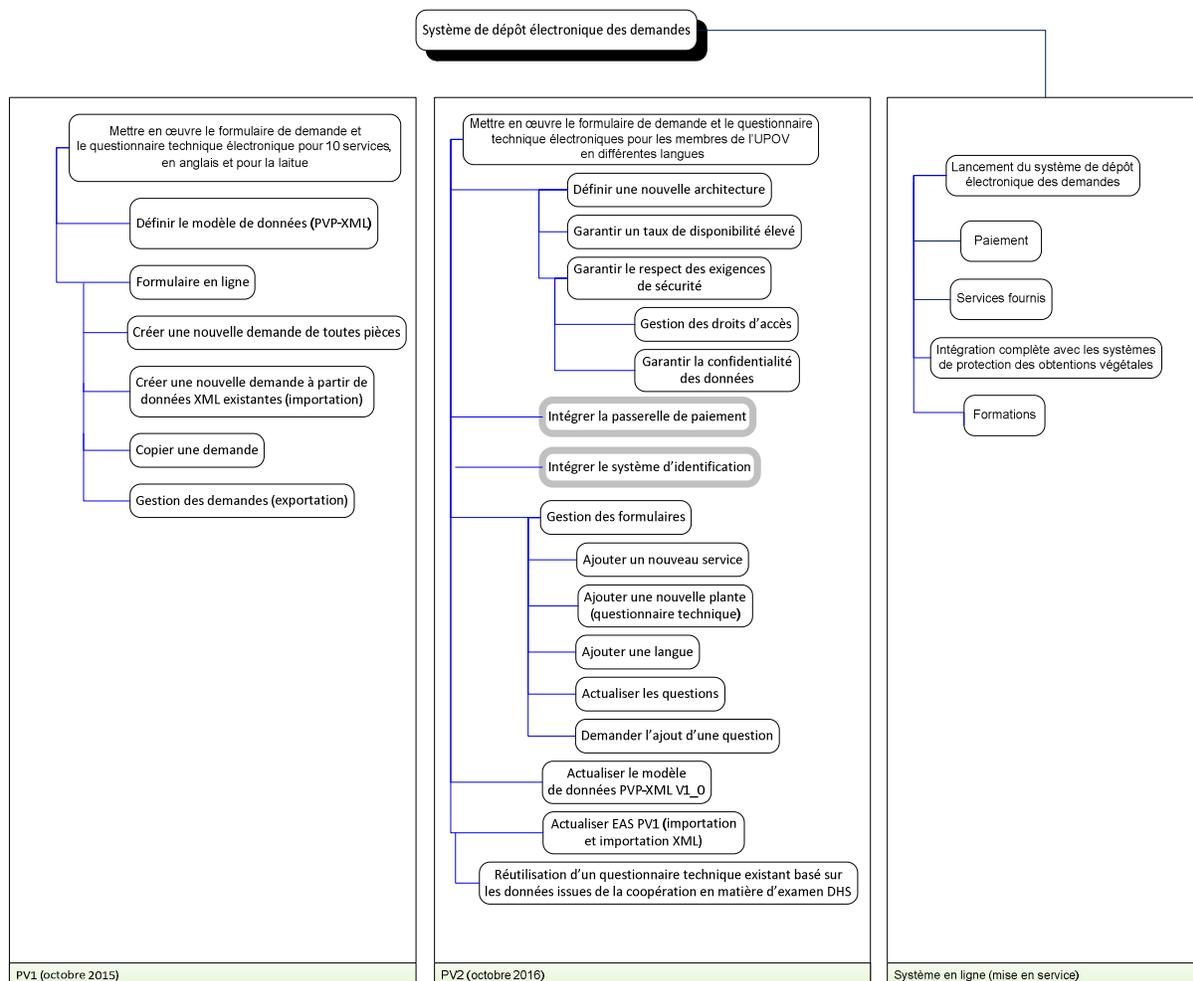
	AU	BR	CA	JP	KR	NL	NZ	QZ	US	VN
AU		40%	39%	39%	17%	44%	24%	29%	34%	33%
BR	55%		48%	52%	31%	47%	31%	35%	43%	36%
CA	50%	51%		33%	29%	44%	37%	30%	34%	37%
JP	42%	56%	24%		19%	39%	22%	29%	24%	26%
KR	46%	59%	51%	46%		51%	31%	38%	41%	44%
NL	50%	39%	34%	41%	22%		31%	29%	21%	28%
NZ	54%	50%	37%	46%	26%	61%		52%	35%	37%
QZ	23%	20%	16%	21%	11%	42%	18%		12%	13%
US	48%	44%	33%	32%	22%	26%	22%	22%		25%
VN	53%	42%	41%	39%	27%	39%	27%	27%	28%	

Questionnaire technique

	AU	BR	CA	JP	KR	NL	NZ	QZ	US	VN
AU		16%	8%	8%	3%	8%	12%	14%	5%	12%
BR	27%		16%	13%	9%	16%	18%	24%	11%	18%
CA	56%	78%		22%	22%	44%	11%	44%	33%	44%
JP	8%	67%	3%		6%	8%	18%	14%	3%	14%
KR	4%	9%	4%	9%		7%	7%	9%	9%	2%
NL	15%	18%	10%	15%	8%		35%	39%	5%	25%
NZ	25%	22%	11%	36%	8%	39%		42%	8%	75%
QZ	19%	20%	7%	19%	7%	53%	28%		6%	30%
US	2%	2%	1%	1%	2%	1%	1%	1%		1%
VN	24%	22%	11%	27%	3%	27%	73%	43%	8%	

PROCHAINES ÉTAPES

18. Sous réserve de résultats positifs des essais sur la version 1 du prototype de formulaire électronique de demande (PV1), dont l'évaluation est prévue lors de la réunion EAF/6 qui doit se tenir le 26 octobre 2015, les prochaines étapes suivantes sont proposées :



Prototype 1

19. L'objectif du prototype 1 (P1) est de démontrer la faisabilité du projet et d'obtenir la validation opérationnelle pour le transfert de données des obtenteurs aux services de protection des obtentions végétales participants en termes d'exhaustivité des données et de conformité avec le modèle de données convenu.

20. Le P1 comprend le formulaire en ligne et la fonction permettant le transfert de données par l'intermédiaire de services Web selon un format convenu (à savoir, le schéma PVP-XML). Le P1 devrait permettre aux utilisateurs :

a) de choisir la langue dans laquelle seraient présentés les éléments du formulaire pour la demande de protection d'une variété végétale (langue du modèle de saisie) (uniquement en anglais pour la version P1);

b) de choisir le type de plantes pour lequel ils souhaitent faire une demande (uniquement la laitue (*Lactuca sativa* L.) pour la version P1);

c) de choisir le service auquel ils souhaitent soumettre la demande (un seul service de protection des obtentions végétales à la fois, mais avec la possibilité de réutiliser des données déjà communiquées). Le choix est limité aux membres participants qui ont transmis leurs formulaires et leurs données;

d) de remplir un formulaire vierge ou un formulaire prérempli basé sur les données de demande de droit d'obtenteur existantes téléchargées au format convenu (PVP-XML);

e) de stocker les données à traiter dans une base de données connexe (hébergée par l'UPOV), en vue, par exemple, de les réutiliser dans d'autres demandes;

f) de transmettre ou de soumettre les données à traiter au service de protection des obtentions végétales choisi.

21. Les membres participants du projet EAS seront invités à la réunion EAF/6 qui se tiendra le 26 octobre 2015, afin d'examiner si la version P1 atteint l'objectif initial du projet. La version P1 et les conclusions des membres participants du projet EAS seront présentées au CAJ et au Comité consultatif à leurs sessions d'octobre 2015.

Prototype 2

22. L'objectif du prototype 2 (P2) serait de démontrer l'évolutivité du système, à savoir l'ajout de nouveaux types de plantes, de nouvelles langues et de nouveaux services de protection des obtentions végétales, ainsi que la faisabilité de sa mise en œuvre au niveau des services.

23. Sous réserve d'approbation, les points suivants seraient examinés en vue de mise en œuvre de la deuxième étape du projet (P2) :

a) les modalités de paiement et l'identification des utilisateurs;

b) les différentes langues;

c) l'ajout de plantes supplémentaires (par exemple, la pomme de terre, le rosier, le pommier);

d) la possibilité pour les membres de l'UPOV d'introduire ou de modifier leurs questions dans le formulaire au moyen d'une interface en ligne;

e) les aspects juridiques et un avertissement;

* Le terme "utilisateur" est utilisé à la place du terme "demandeur" ou "obtenteur" afin d'éviter de laisser supposer que l'utilisation du formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une variété végétale puisse indiquer le dépôt d'une demande de protection du droit d'obtenteur.

- f) le respect des lignes directrices en matière d'accessibilité des contenus Web;
- g) les exigences en matière de sécurité telles que :
 - i) la confidentialité des données;
 - ii) la gestion des droits d'accès;
- h) le taux de disponibilité du système;
- i) l'interaction avec les systèmes internes et externes existants tels que :
 - i) la base de données GENIE;
 - ii) les comptes d'utilisateurs de l'OMPI;
 - iii) les systèmes existants au sein des services de protection des obtentions végétales;
- j) l'architecture du système.

24. Il est proposé que les membres participants du projet EAS soient invités à procéder à des essais du système par étapes, sur la base de différentes versions intermédiaires, afin d'obtenir un retour d'information régulier. Les observations seraient prises en considération pour l'élaboration des versions suivantes, afin d'obtenir un prototype fonctionnel complet (P2) d'ici août 2016 en vue d'une série finale d'essais en septembre 2016, avant sa présentation éventuelle aux sessions du CAJ et du Comité consultatif en octobre 2016.

Système en ligne opérationnel

25. Sous réserve d'approbation et de validation des prototypes 1 et 2, les points suivants seraient examinés à l'étape suivante du projet en vue du lancement d'un système en ligne :

- a) un accord sur les taxes;
- b) des services tels que :
 - i) l'aide aux utilisateurs;
 - ii) des dispositions en matière d'entretien courant;
- c) l'intégration avec les systèmes de protection des obtentions végétales;
- d) l'appui aux utilisateurs (formations, par exemple).

26. Il est proposé que le CAJ et le Comité consultatif reçoivent à leurs sessions d'octobre 2016 un exposé sur le projet et une proposition de calendrier détaillé pour l'élaboration d'un système en ligne opérationnel.

27. *Le CAJ est invité à :*

a) prendre note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique exposés dans le présent document,

b) noter qu'un compte rendu de la sixième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique prévue à Genève le 26 octobre 2015 sera présenté au CAJ à sa soixante-douzième session, et

c) examiner les prochaines étapes proposées en ce qui concerne le système de dépôt électronique des demandes indiquées aux paragraphes 18 à 25 du présent document.